

Procès-verbal du Conseil Municipal du 15 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 avril 2026

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LUCAS Éric, DEGRES Odile, BEGOT Jean François, PINEAU Catherine, ALLAIN Fabrice, GUIHO Jacques, GROLLEAU Emmanuel, MORICE Chantal, GUIBOURET Christine, LE BODO Sébastien, DANIEL Frédéric, LECLAIRE Pauline

Absents excusés : BON Marguerite

Pouvoir : Madame BON Marguerite donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations

Nombre de Conseillers en exercice 15

Nombre de Conseillers présents14

Nombre de Conseillers votants15

QUORUM : 8

Secrétaire de séance : Catherine PINEAU

Procès-verbal publié le : 16 avril 2026

Ordre du Jour

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 mars 2026
- Compte financier unique 2025
 - budget principal
 - budget commerces-multi services
 - budget lotissement la Valauderie
 - budget lotissement le Chêne Creux
- Fiscalité : vote des taux (taxe d'habitation sur les logements vacants et résidences secondaires – taxe sur le foncier bâti –taxe sur le foncier non bâti)
- Convention école privée
- Subventions : vote des montants versés aux associations
- Affectation de résultats :
 - budget principal
 - budget commerces-multi services
 - budget lotissement la Valauderie
 - budget lotissement le Chêne Creux
- Budgets primitifs
 - budget principal
 - budget commerces-multi services
 - budget lotissement la Valauderie
 - budget lotissement le Chêne Creux
- Informations diverses
- Agenda

La séance a débuté à 20 h 00

2026-04-01- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 mars 2026

Le procès-verbal de la séance du 26 mars 2026 est validé à l'unanimité des membres votants.

Introduction

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les règles et principes relatifs au fonctionnement budgétaire de la collectivité.

Le budget communal est un outil essentiel au fonctionnement d'une commune. Chaque année, la commune doit établir un budget, qui correspond à une prévision de l'ensemble des dépenses et des recettes. Ce budget est voté par le Conseil Municipal, ce qui en fait un acte démocratique important.

Le budget se divise en deux grandes parties :

La première est la section de fonctionnement, qui concerne toutes les dépenses nécessaires à la vie quotidienne de la commune : payer les agents, entretenir les bâtiments, assurer les services publics. En face, nous trouvons les recettes, principalement issues des impôts locaux et des dotations de l'État.

La seconde est la section d'investissement, qui concerne les projets à plus long terme : construction d'équipements, travaux, aménagements. Ces dépenses sont financées grâce à l'épargne dégagée par le fonctionnement, mais aussi par des subventions et parfois par l'emprunt.

La commune doit respecter un principe fondamental : l'équilibre budgétaire. Elle ne peut pas dépenser plus qu'elle ne perçoit.

Le budget est bien plus qu'un document comptable : il traduit les choix politiques de la commune, ses priorités et ses projets pour le territoire.

2026-04-02-Approbation du Compte Financier Unique 2025 – Budget principal

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-12 et suivants,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget principal, établi conjointement par l'ordonnateur et le comptable public,

Considérant que le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des opérations budgétaires et comptables de l'exercice 2025,

Considérant la concordance des écritures entre l'ordonnateur et le comptable public,

Vu l'avis favorable de la commission finances,

Après présentation des résultats :

Résultat de fonctionnement 2025 : + 166 283,56 €

Résultat d'investissement 2025 : + 272 754,60 €

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote conformément aux dispositions réglementaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget principal ;

ARRÊTE les résultats de clôture tels que présentés ci-dessus ;

Adopté à l'unanimité.

Observations :

Monsieur le Maire présente une analyse de l'exercice 2025.

Il souligne un excédent de fonctionnement de +166 k€, traduisant une gestion maîtrisée. Les dépenses de fonctionnement ont été globalement contenues, avec un taux de réalisation de 98,56 %. Les charges générales sont restées sous contrôle malgré la hausse des coûts de l'énergie.

Il attire toutefois l'attention sur un point de vigilance concernant les incertitudes et fluctuations de certaines dotations de l'État.

En matière d'investissement, le taux de réalisation s'établit à 54 %, plusieurs opérations ayant été reportées, notamment au chapitre 23.

Enfin, la capacité financière de la commune demeure préservée, aucun nouvel emprunt n'ayant été contracté.

2026-04-03-Approbation du Compte Financier Unique 2025 – Budget commerces multiservices

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-12 et suivants,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget commerces multiservices, établi conjointement par l'ordonnateur et le comptable public,

Considérant que le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des opérations budgétaires et comptables de l'exercice 2025,
Considérant la concordance des écritures entre l'ordonnateur et le comptable public,
Vu l'avis favorable de la commission finances,

Après présentation des résultats :

- Résultat de fonctionnement 2025 : + 46 149,23 €
- Résultat d'investissement 2025 : - 50 435,53 €

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote conformément aux dispositions réglementaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget commerces multiservices ;
- **ARRÊTE** les résultats de clôture tels que présentés ci-dessus ;

Adopté à la majorité.

Observations :

Il est rappelé que ce budget annexe concerne les activités commerciales suivantes : boulangerie, épicerie, bar-tabac, salon de coiffure et cabinets médicaux ainsi que les logements situés au dessus des commerces (boulangerie et bar tabac).
L'exercice 2025 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 46 149,23 €, traduisant un équilibre global du service. Le déficit d'investissement de 50 435,53 € s'explique par les opérations réalisées sur l'exercice et sera repris dans les résultats reportés.

2026-04-04-Approbation du Compte Financier Unique 2025 – Budget lotissement la Valauderie

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-12 et suivants,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget lotissement la Valauderie, établi conjointement par l'ordonnateur et le comptable public,

Considérant que le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des opérations budgétaires et comptables de l'exercice 2025,
Considérant la concordance des écritures entre l'ordonnateur et le comptable public,

Vu l'avis favorable de la commission finances,

Après présentation des résultats suivants :

Résultat de fonctionnement 2025 : - 2 878,03 €

Résultat d'investissement 2025 : - 31 791,17 €

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote conformément aux dispositions réglementaires,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget lotissement la Valauderie ;

ARRÊTE les résultats de clôture tels que présentés ci-dessus ;

Adopté à la majorité.

2026-04-05-Approbation du Compte Financier Unique 2025 – Budget lotissement Le Chêne Creux

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-12 et suivants,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget lotissement le Chêne Creux, établi conjointement par l'ordonnateur et le comptable public,

Considérant que le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des opérations budgétaires et comptables de l'exercice 2025,
Considérant la concordance des écritures entre l'ordonnateur et le comptable public,

Vu l'avis favorable de la commission finances,

Après présentation des résultats suivants :

Résultat de fonctionnement 2025 : - 47 259,83 €

Résultat d'investissement 2025 : + 86 179,64 €

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote conformément aux dispositions réglementaires,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget lotissement le Chêne Creux ;

ARRÊTE les résultats de clôture tels que présentés ci-dessus ;

Adopté à l'unanimité

2026-04-06 : Fixation des taux d'imposition communaux pour l'année 2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts,

Vu l'avis favorable de la commission finances,

Vu l'état de notification des bases prévisionnelles d'imposition pour l'année 2026,

Considérant les besoins de financement du budget communal,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants : 16.21 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,42%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 58.26 %

PRÉCISE que ces taux s'appliquent aux bases notifiées par l'administration fiscale ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Adopté à l'unanimité.

Observations :

Monsieur le Maire présente les éléments ayant conduit à proposer une évolution mesurée de la fiscalité communale.

Il souligne que le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties demeure parmi les plus faibles du territoire de Questembert Communauté.

La commune porte par ailleurs plusieurs projets structurants pour les années à venir, nécessaires à son développement et à son attractivité.

Dans un contexte marqué par des incertitudes sur l'évolution des dotations de l'État et sur l'obtention de certaines subventions, ainsi que par une hausse généralisée des coûts liée à l'inflation et à l'augmentation du coût des travaux, un ajustement de la fiscalité apparaît nécessaire.

Cette évolution vise à :

- préserver la qualité des services publics,
- maintenir la capacité d'investissement de la commune,
- tout en conservant un niveau d'imposition inférieur à la moyenne des communes du territoire.

Il est précisé qu'une approche progressive pourrait être privilégiée, avec des ajustements modérés d'une année sur l'autre, afin d'éviter une hausse trop importante pour les contribuables.

Monsieur le Maire rappelle enfin que cette fiscalité concerne principalement les propriétaires et que, malgré cette évolution, la commune resterait positionnée parmi les taux les plus bas du territoire.

2026-04-07 - Convention relative à la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école privée sous contrat

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'éducation, notamment son article L.442-5,

Vu l'avis favorable de la commission finances,

Vu le projet de convention établi avec l'établissement St Sixte de Limerzel,
Considérant que la commune est tenue de participer aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association accueillant des élèves domiciliés sur son territoire,
Considérant que cette participation est calculée sur la base du coût d'un élève scolarisé dans les écoles publiques de la commune,

Après en avoir délibéré,
APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec l'établissement St Sixte de Limerzel ;
PRÉCISE que la participation financière de la commune s'élève à 943,45 € par élève soit 49 059,50 € au titre de l'année 2026 ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.
Adopté à l'unanimité.

Observations : Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les effectifs scolaires s'élèvent à environ 100 enfants sur l'ensemble des écoles de la commune.
Monsieur le Maire rappelle que la subvention est versée par trimestre.

2026-04-08 - Attribution des subventions aux associations – Exercice 2026

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission finances,
Vu les demandes de subventions présentées par les associations locales,
Considérant le rôle essentiel des associations dans l'animation de la vie locale, sociale, culturelle et sportive,
Considérant l'intérêt communal des activités menées par ces associations et afin de soutenir cette dynamique associative,

Après en avoir délibéré,
DÉCIDE d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2026 :

Limerzel Sports Loisirs		550
ACCA (Association Communale de Chasse Agréée)		485
Saint Clair		950
FNACA (Fédération Nationale des Anciens combattants)		0
Arts et culture		350
Arts et culture (concours photo)		150
Hismerzher Dart's Club		350
Boule Bretonne		350
Basket Loisirs Limerzel		350
Club de l'Age d'or		350
Association de Gymnastique Entretien		350
Comité des Fêtes		350
Nouvel Horizon		0
Comité de la Chataigne (subvention)		350
Comité de la Chataigne (compensation prêt de vaisselle)		150
Nature détente et compagnie		350
AJT		350
Limer'son		350
Sentiers et patrimoine Limerzelais		350
APEL (privée)	Subvention	350
	arbre de Noël	520
	Voyage	1560
OCCE (public) (enfant présent au 1er janvier et résidant sur la commune)	arbre de Noël	510
	Voyage	1530
APEP	Subvention	350
EVEIL	indem élec. local club	250
OGEC	Fourniture	2080

MOZAICK	MALANSAC	250,0
ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	MALANSAC	6295,5
Association des Donneurs de Sang	QUESTEMBERG	50
Harmonie Fanfare	MALANSAC	50
Croix-Rouge Française	QUESTEMBERG	100
Chorale Sainte-Cécile	MALANSAC	100
RES'AGRI	QUESTEMBERG	100,0
Association des Accidentés de la Vie section Rochefort-en-Terre	ROCHEFORT EN TERRE	50,0
COSI (nombre d'agent)		250,0
Rêves de clown	VANNES	50,0
Les Restaurants du Cœur	VANNES	110,0
Secours Catholique	VANNES	50,0
Humus Fructus	MALANSAC	100

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026 ;
Adopté à l'unanimité.

2026-04-09 - Affectation du résultat de fonctionnement 2025 - Budget principal

Le Conseil Municipal,

Vu le Compte Financier Unique 2025,
Vu l'avis favorable de la commission finances,
Vu les résultats reportés,

Constatant un résultat de fonctionnement de + 166 283,56 €,
Constatant un résultat d'investissement de + 34 570,00 €,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'affecter le résultat comme suit :

Affectation en réserve au compte 1068 : 166 283,56 €

Report en section d'investissement (Compte 001) : 34 570,00 €

PRÉCISE que cette affectation est reprise au budget primitif 2026.

Adopté à l'unanimité.

2026-04-10 - Affectation du résultat de fonctionnement 2025 - Budget commerces multiservices

Le Conseil Municipal,

Vu le Compte Financier Unique 2025,
Vu l'avis favorable de la commission finances,
Vu les résultats reportés,

Constatant un résultat de fonctionnement de + 46 149,23 €,
Constatant un résultat d'investissement de - 14 301,68 €,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'affecter le résultat comme suit :

14 301,68€ en recettes d'investissement (1068)

31 847,55€ en recettes de fonctionnement

14 301,68€ en dépenses d'investissement

PRÉCISE que cette affectation est reprise au budget primitif 2026.

Adopté à l'unanimité.

2026-04-11 - Affectation du résultat de fonctionnement 2025 – Budget lotissement la Valauderie

Le Conseil Municipal,

Vu le Compte Financier Unique 2025,
Vu l'avis favorable de la commission finances,
Vu les résultats reportés,

Constatant un résultat de fonctionnement de + 7 959,03 €,
Constatant un résultat d'investissement de + 184 042,24 €,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'affecter le résultat comme suit :

7 959,03€ en recettes de fonctionnement

184 042,24€ en recettes d'investissement

PRÉCISE que cette affectation est reprise au budget primitif 2026.

Adopté à l'unanimité.

2026-04-12 - Affectation du résultat de fonctionnement 2025 – Budget Lotissement le Chêne Creux

Le Conseil Municipal,

Vu le Compte Financier Unique 2025,
Vu l'avis favorable de la commission finances,
Vu les résultats reportés,

Constatant un résultat de fonctionnement de + 7 067,26 €,
Constatant un résultat d'investissement de – 38 000,28 €,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'affecter le résultat comme suit :

7 067,26€ en recettes de fonctionnement

38 000,28€ en dépenses d'investissement

PRÉCISE que cette affectation est reprise au budget primitif 2026.

Adopté à l'unanimité.

2026-04-13 : Adoption du budget primitif 2026 – Budget principal

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission finances,
Considérant que le budget primitif 2026 a été élaboré conformément aux orientations définies par la commune,
Considérant qu'il est équilibré en dépenses et en recettes,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif 2026 du budget principal, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement : 1 412 902,59 €

Section d'investissement : 529 905,15 €

PRÉCISE que le budget est voté par chapitre

Adopté à l'unanimité.

Observations :

Budget primitif 2026 : fonctionnement

Dépenses		Recettes	
	BP 2026		BP 2026
011 – charges à caractère général Fournitures (papier, produits d'entretien, petit matériel) - Énergie (électricité, gaz, carburant) - Entretien des bâtiments et voirie - Prestations de services (ménage, maintenance) – Assurances – Télécommunications	424 280,00€	013 – produits de gestion courante Remboursements sur charges de personnel (arrêts maladie, assurances) - Remboursements divers	500,00€
012 – charges de personnel Salaires et traitements des agents - Charges sociales - Médecine du travail - Formation du personnel	444 800,00€	70 – produits des services Cantine, garderie, périscolaire - Concession cimetière	75 900,00€
014 – Atténuations de produits Attribution de compensation Questembert Communauté	84 800,00€	73 – impôts et taxes Taxe foncière - Taxe d'habitation - Droits de mutation	789 357,59€
65 – Autres charges de gestion courante Subventions aux associations - Indemnités des élus - Participations (écoles privées, organismes divers)	194 153,00€	74 – Dotations et subventions Dotation globale de fonctionnement (DGF) - Dotations de l'État - Subventions de fonctionnement (CAF, Département...)	491 595,00€
66 – Charges financières Intérêts des emprunts - Frais bancaires	11 500,00€	75 – autres produits de gestion courante Revenus des immeubles (loyers)	55 500,00€
67 – charges exceptionnelles Annulations de titres sur exercices antérieurs	1 000,00€	76 – produits financiers Intérêts perçus	50,00€
68 – Dotations aux provisions Provisions pour risques et litiges - Dépréciations de créances	1 000,00€	77 – produits exceptionnels Cessions d'actifs (ex : vente de terrain) - Produits exceptionnels divers - Régularisations sur exercices antérieurs	0,00€
TOTAL DEPENSES REELLES	1 141 313,00€	TOTAL RECETTES REELLES	1 412 902,59€
042 – Opérations d'ordre entre sections	13 200,00€	042 – Opérations d'ordre entre sections	0,00€
023 – Virement à la section d'investissement	258 389,59€		
TOTAL	1 412 902,59€	TOTAL	1 412 902,59€

Budget primitif 2026 : investissement

Dépenses		Recettes	
	BP 2026		BP 2026
20 – immobilisations incorporelles Logiciels et licences - Frais liés aux documents d'urbanisme (PLU...) - Frais liés au déploiement de la fibre	45 150,00€	10 – Dotations, fonds et réserves Exédent de fonctionnement capitalisé (1068) Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	184 283,56€
21 – immobilisations corporelles Travaux sur bâtiments (école, mairie...) - Aménagements urbains - Achat de matériel (véhicules, mobilier, informatique) - Equipements publics (éclairage...)	132 755,15€	13 – subvention d'investissement Subventions de l'État (DETR, DSIL...) - Subventions de la Région - Subventions du Département - Fonds de concours / participations d'autres collectivités	39 462,00€
23 – immobilisations en cours Travaux en cours de réalisation, payés en plusieurs fois jusqu'à leur achèvement : travaux sur bâtiment – voirie - ...	288 000,00€		
16 – emprunts et dettes Remboursement du capital des emprunts - Dépôts et cautionnements reçus	84 000,00€		
TOTAL DEPENSES REELLES	529 905,15€	TOTAL RECETTES REELLES	223 745,56€
041 – Opérations d'ordre dans section d'investissement	0,00€	040 – Opérations d'ordre entre sections	13 200,00€
		002 – Résultat reporté	34 570,00€
		021 – Virement de la section de fonctionnement	258 389,59€
TOTAL	529 905,15€	TOTAL	529 905,15€

Monsieur le Maire présente les investissements de l'année 2026 :

Projet	Montant de la dépense	BP 2026	Imputation
Bâtiment des associations	100 000,00	100 000,00	231
Aménagement rue Saint Laurent (étude maitre d'oeuvre)	12 720,00	12 720,00	231
Aménagement rue St Laurent (études préalables)	3 000,00	3 000,00	231
Aménagement rue Saint Laurent (travaux)	300 000,00	0,00	231
Eglise – chauffage	5 000,00	5 000,00	231

Voirie	90 000,00	90 000,00	231
Logement rue de la Mairie	90 000,00	0,00	231
Salle polyvalente – programmation	13 000,00	13 000,00	231
Remboursement d'emprunt en capital	83 000,00	83 000,00	1641
Réserve foncière	20 000,00	20 000,00	2111
sol salle du stade	3 650,00	3 650,00	2135
peinture salle du stade	4 500,00	4 500,00	2135
volets salle du stade	4 000,00	4 000,00	2135
Luminaires stade	5 000,00	5 000,00	2135
Gouttières mairie	1 000,00	1 000,00	2135
amélioration bâtiment services techniques / module	35 000,00	35 000,00	2135
Main courante mairie	7 000,00	0	2135
extérieurs services techniques	5 000,00	0	2135
cloches de l'Eglise	15 000,00	0	2135
Porte sortie de secours salle du conseil et peinture mairie	5 000,00	0	2135
décoration de bourg	4 000,00	4 000,00	2135
Bloc PCS	800,00	800,00	2135
Médiathèque – tapis,...	1 500,00	1 500,00	2135
Fresque trottoirs école	2 000,00	2 000,00	2135
Médiathèque parquet	1 500,00	1 500,00	2135
Panneaux de voirie	1 500,00	1 500,00	2152
Radar pédagogique	2 543,00	2 543,00	2152
matériel technique	10 000,00	10 000,00	2157
Ordinateurs publics médiathèque	1 500,00	0	2183
multimédia (pupitre + vidéoprojecteur)	4 500,00	4 500,00	2183
Mobilier mairie	5 000,00	5 000,00	2184
Médiathèque – mobilier	4 000,00	4 000,00	2184
Livres médiathèques	4 050,00	4 050,00	2188
Autres investissements	5 000,00	5 000,00	2188
Travaux d'éclairage public	7 000,00	7 000,00	21538
Défibrillateur	3 585,00	3 585,00	21568
extincteurs bâtiments	1 500,00	1 500,00	21568
Fibre		44 500,00	2041513

2026-04-14 : Adoption du budget primitif 2026 – Budget commerces multiservices

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l’avis favorable de la commission finances,

Considérant que le budget primitif 2026 a été élaboré conformément aux orientations définies par la commune,

Considérant qu’il est équilibré en dépenses et en recettes,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif 2026 du budget commerces multiservices, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement : 91 847,55 €

Section d’investissement : 98 094,23 €

PRÉCISE que le budget est voté par chapitre

Adopté à l’unanimité.

Observations :

Budget primitif 2026 – budget commerces : fonctionnement

Dépenses		Recettes	
	BP 2026		BP 2026
011 – charges à caractère général Fournitures (papier, produits d'entretien, petit matériel) - Énergie (électricité, gaz, carburant) - Entretien des bâtiments et voirie - Prestations de services (ménage, maintenance) – Assurances – Télécommunications	7 050,00€	75 – autres produits de gestion courante Revenus des immeubles (loyers)	60 000,00€
65 – Autres charges de gestion courante Subventions aux associations - Indemnités des élus - Participations (écoles privées, organismes divers)	10 005,00€		
66 – Charges financières Intérêts des emprunts - Frais bancaires	6 000,00€		
TOTAL DEPENSES REELLES	23 055,00€	TOTAL RECETTES REELLES	60 000,00€
023 – Virement à la section d'investissement	68 792,55€	002 – résultat reporté	31 847,55€
TOTAL	91 847,55€	TOTAL	91 847,55€

Budget primitif 2026 – budget commerces : investissement

Dépenses		Recettes	
	BP 2026		BP 2026
21 – immobilisations corporelles Travaux sur bâtiments (école, mairie...) - Aménagements urbains - Achat de matériel (véhicules, mobilier, informatique) - Equipements publics (éclairage...)	20 000,00€	10 – Dotations, fonds et réserves Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	14 301,68€
23 – immobilisations en cours Travaux en cours de réalisation, payés en plusieurs fois jusqu'à leur achèvement : travaux sur bâtiment – voirie - ...	19 792,55€	13 – subvention d'investissement Subventions de l'État (DETR, DSIL...) - Subventions de la Région - Subventions du Département - Fonds de concours / participations d'autres collectivités	15 000,00€
16 – emprunts et dettes Remboursement du capital des emprunts - Dépôts et cautionnements reçus	44 000,00€		
TOTAL DEPENSES REELLES	83 792,55€	TOTAL RECETTES REELLES	29 301,68€
001 – Résultat reporté	14 301,68€	021 – Virement de la section de fonctionnement	68 792,55€
TOTAL	98 094,23€	TOTAL	98 094,23€

2026-04-15 : Adoption du budget primitif 2026 – Budget lotissement la Valauderie

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission finances,

Considérant que le budget primitif 2026 a été élaboré conformément aux orientations définies par la commune,

Considérant qu'il est équilibré en dépenses et en recettes,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif 2026 du budget lotissement la Valauderie, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement : 31 462,85 €

Section d'investissement :

Dépenses : 35 000,00€

Recettes : 202 500,09€

PRÉCISE que le budget est voté par chapitre

Adopté à l'unanimité.

2026-04-16 : Adoption du budget primitif 2026 – Budget Le Chêne Creux

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission finances,

Considérant que le budget primitif 2026 a été élaboré conformément aux orientations définies par la commune,

Considérant qu'il est équilibré en dépenses et en recettes,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif 2026 du budget le Chêne Creux, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement : 278 005,28 €

Section d'investissement : 158 000,28 €

PRÉCISE que le budget est voté par chapitre

Adopté à l'unanimité.

Informations diverses :

Vol à l'agence postale communale : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un vol est survenu à l'agence postale communale dans la nuit du dimanche 12 avril au lundi 13 avril 2026.

Le coffre a été dérobé et des dégradations mineures ont été constatées entre la mairie et l'agence postale (porte, mobilier, système d'alarme).

Monsieur le Maire précise que le système d'alarme a correctement fonctionné.

L'agence postale est désormais rouverte au public. Toutefois, les transactions en espèces restent temporairement impossibles dans l'attente de la réinstallation d'un nouveau coffre.

Agenda

4 juin : Conseil Municipal

2 juillet : Conseil Municipal

Fin de la séance : 23h15